

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 04/2018

Date : Jeudi 22 novembre 2018 à 18h30

Lieu : Aula du Collège de Montreux-Est – Rue de la Gare 33 – 1820 Montreux

Présidence : M. Alain Imhof (Montreux)

Scrutateurs : Mme Corinne Borloz (Corseaux) et M. Michel Culand (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 45 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 17 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
- 2.1 Assermentation de Mme Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Lionel Girardin
- 2.2 Assermentation de M. Gavin Dale (St-Légier-La Chiésaz), en remplacement de Madame Céline Morier, démissionnaire
3. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021, en remplacement de Madame Céline Morier (St-Légier-La Chiésaz), démissionnaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 03/2018 de la séance du 20 septembre 2018
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
- 9.1 Préavis concernant le règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – modification des art. 1 et 9 traitant de l'autorité compétente et de la durée de conservation (No 05/2018)
10. Rapport du Comité de direction
11. Communications du Comité de direction
- 11.1 Présentation vision 2025
- 11.2 Etat de situation Fête des Vignerons 2019
12. Rapports des commissions
13. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
14. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Alain Imhof (Montreux) ouvre la 2^{ème} séance de l'année politique 2018-2019 en saluant toutes les personnes présentes, le public et M. l'agent de la force publique. Il les remercie de leur présence et de leur intérêt pour nos débats.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Olivier Bays (Corsier) – Tiago Ribeiro (Corsier) – Marc Badoud (Jongny) – Nicole Pointet (Jongny) – Irina Gote (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Alexandre Staeger (Montreux) – Pierre-Alain Besson (St-Légier) – Francis Baud (Vevey) – Cédric Bussy (Vevey) – Nuno Domingos Aeby (Vevey) – Isabel Jerbia (Vevey) – Werner Riesen (Vevey) – Clément Tolusso (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

M. Etienne Rivier (Vevey), membre du Comité de direction, est excusé.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

2.1 Assermentation de Mme Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Lionel Girardin

2.2 Assermentation de M. Gavin Dale (St-Légier-La Chiésaz), en remplacement de Madame Céline Morier, démissionnaire

Mme Elina Leimgruber (Vevey) étant excusée ce soir, son assermentation est reportée à la séance du 11 avril 2019.

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Gavin Dale (St-Légier) prête serment.

M. le Président le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE MADAME CÉLINE MORIER (ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Gavin Dale (St-Légier) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, M. Gavin Dale (St-Légier) est nommé membre suppléant de la commission de gestion à l'unanimité et par acclamation.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté tel que présenté à la quasi-unanimité (une abstention).

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 03/2018 DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal no 03/2018 de la séance du 20 septembre 2018 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), avec remerciements à son auteur.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Conseil intercommunal siégera durant toute l'année politique 2018-2019 dans la salle du Conseil communal de Montreux. Une solution devra encore être trouvée pour le réseau wifi.

S'agissant du remplacement de M. Lionel Girardin (Vevey), la Municipalité de Vevey avait bien indiqué, par un courrier du 9 juillet 2018 adressé au Comité de direction, qu'il était remplacé par Mme Elina Leimgruber à partir du 1^{er} juillet 2018. Cette information n'a malheureusement pas été communiquée au Bureau, la raison pour laquelle M. Lionel Girardin a fait l'objet d'une convocation pour la précédente séance. Cette erreur est aujourd'hui réparée et la représentation de Vevey sera assurée par Mme Elina Leimgruber dès qu'elle aura prêté serment.

Un recours a été déposé par M. Clément Tolusso (Vevey) et consorts contre la décision du 20 septembre 2018 du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Riviera ». Les recourants ont jusqu'au 28 novembre 2018 pour faire une avance de frais. Si cette avance de frais est effectuée dans les délais, ce recours sera étudié par le Service juridique et législatif du Canton de Vaud.

7. CORRESPONDANCE

- Lettre de M. Michel Zulauf, conseiller communal de Montreux, qui se plaint du zèle de la police dans sa commune. Cette correspondance est jointe en annexe au présent procès-verbal
- Lettre de la Municipalité de Chardonne annonçant la démission de M. Laurent Cossy de son poste de municipal. La personne qui le remplacera au Conseil intercommunal n'ayant pas encore été nommée, son assermentation sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance
- Lettre de M. Stéphane Cardinaux (Blonay) annonçant sa démission du Conseil intercommunal. L'élection de son remplaçant devant encore être validée par le Conseil communal de Blonay, son assermentation sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance

8. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Une interpellation est déposée et sera traitée au point 13 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. André Grivel (Blonay) sur la communication faite à la population en cas de crise

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Préavis concernant le règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera – modification des art. 1 et 9 traitant de l'autorité compétente et de la durée de conservation (No 05/2018)

La parole n'est pas demandée. Cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Clément Tolusso (Vevey)

Membres : Olivier Blanc (Montreux) - Antony Huys (Montreux) - Christophe Ming (Vevey) - Gabriel Ranzato (La Tour-de-Peilz) - Hans-Jörg Müller-Hermann (Corseaux) - Jacques Keller (Corsier) - Angelo De Quattro (Jongny) - John Grandchamp (Veytaux)

10. RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

11.1 Présentation vision 2025

M. Bernard Degex (Blonay) remarque en préambule que nous en sommes pratiquement à la mi-législature. C'est l'occasion d'un bref regard dans le rétroviseur de l'ASR. Le Comité de direction, dès son entrée en fonction en juillet 2016, a dû se pencher sur la succession du poste de secrétaire général, le titulaire ayant annoncé son départ à la retraite pour le milieu de l'année 2017. Dès septembre 2016, il a repris le descriptif de fonction du futur dirigeant de notre association. Ces démarches ont

assez rapidement abouti au constat qu'il fallait aussi adapter la gouvernance de notre association, après dix ans d'existence et l'addition, petit-à-petit, des différents services sécuritaires qui la composent. Ces réflexions ont ainsi modifié quelque peu la vision initiale de ce poste pour le transformer en une fonction de directeur avec, en lieu et place de l'état-major, une véritable direction. N'oublions pas que notre association peut compter sur environ 250 collaboratrices et collaborateurs, 350 volontaires pour le SDIS et près de 800 astreintes et astreints pour la protection civile. La vision du Comité de direction a trouvé un écho, un parallélisme au travers de la candidature de M. Frédéric Pilloud et des idées qu'il proposait ; c'est donc fort de ce constat et de cette vision commune que l'intéressé a pris ses fonctions de directeur au 1^{er} juillet 2017. Depuis lors, une mue s'est mise en place au sein de notre organisation, dans un esprit totalement participatif avec nos collaborateurs afin qu'ils comprennent bien les changements qui s'opèrent. C'est ainsi que pratiquement tous les six mois une séance d'information est organisée avec l'ensemble du personnel, généralement en trois fois au vu des rotations du personnel et du nombre de personnes. Les liens avec la délégation du personnel se sont renforcés, les aspects de communication, notamment auprès des organes politiques, ont eux aussi été revus et notre directeur a rencontré individuellement toutes les municipalités des communes membres. Il l'a lui-même accompagné aussi à plusieurs reprises afin de présenter certains projets à la Conférence des syndics du district. Le Conseil intercommunal a aussi eu l'occasion de suivre une présentation sur ASR 2.0 il y a quelques mois avec pour thème « L'humain au centre de notre action ». Ces multiples changements, dont quelques-uns pourraient paraître anodins, ont toute leur importance pour notre association, mais ont bien entendu aussi des retombées positives sur les prestations que nous rendons à l'entier de la population. Ils nécessiteront par contre des aptitudes d'adaptation au changement, spécialement au niveau de nos cadres, et une capacité à gérer des projets chronophages, dont certains seront présentés ce soir. Il tient, au nom du Conseil intercommunal, mais aussi au nom du Comité de direction, à remercier la direction et l'ensemble du personnel pour leur implication à faire en sorte que l'ASR passe une période d'adolescence la plus sereine possible, tout en prenant en compte les défis de demain et d'après-demain qui sont assez nombreux. C'est aussi cela la vision du Comité de direction.

M. Frédéric Pilloud, directeur général, présente ensuite de manière large et détaillée la vision ASR 2025, fruit d'un travail mené en collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique. Cette présentation est jointe en annexe au présent procès-verbal. Chaque conseiller présent reçoit un petit dépliant. Il termine son intervention en remerciant le Conseil intercommunal de la confiance accordée et du soutien témoigné.

11.2 Etat de situation Fête des Vignerons 2019

M. Bernard Degex (Blonay) présente un bref état de la situation concernant la Fête des Vignerons 2019 et ses implications pour l'Association Sécurité Riviera. Cette présentation est jointe en annexe au présent procès-verbal. L'idée est de faire un point de situation lors de chaque séance du Conseil intercommunal d'ici l'été prochain et peut-être aussi lors de la séance qui suivra la Fête. A noter que l'ensemble des services de l'association sont impactés et qu'une comptabilité parallèle est tenue pour bien différencier ce qui concerne la Fête des Vignerons du budget standard de l'association.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

13. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

13.1. Interpellation de M. André Grivel (Blonay) sur la communication faite à la population en cas de crise

M. André Grivel (Blonay) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Le mercredi 5 octobre 2018 a été un jour très particulier à Blonay comme à St-Légier. En effet, les eaux potables en provenance de la conduite du Pays-d'Enhaut (Service des eaux de la Ville de Lau-

sanne) ont été polluées et de ce fait rendues impropres à la consommation. Ce sont les premières informations qui ont circulé auprès des habitants des deux communes. Fort heureusement et très vite les autorités se sont rendu compte qu'il s'agissait d'une suspicion de pollution et non d'une pollution effective.

Dans le cas qui nous occupe, une cellule de crise a été mise en place à l'ASR. Il a été décidé d'alermer la population par les réseaux sociaux et les sites Internet des communes respectives.

Au moment qu'il est décidé d'aviser la population, il est important que toutes les personnes soient informées. Ce qui n'a pas été le cas. Par les réseaux sociaux ce n'est pas possible d'aviser toute la population ! D'autres solutions doivent être imaginées.

Bien que certaines réponses à nos interrogations figurent dans la parution spéciale de COMM'UNE INFO, destinée uniquement aux deux communes de Blonay et St-Légier, une information est nécessaire pour les autres membres de l'ASR.

Il s'agit notamment des points suivants :

- 1) Comment et par qui la décision de mettre en place une cellule de crise à l'ASR est-elle prise ?
- 2) Qui fait partie de cette cellule ?
- 3) Comment est-elle organisée ? Qui la dirige ?
- 4) Dans le cas qui nous occupe, deux communes sont impliquées, les syndicats concernés ont-ils un pouvoir de décision ou est-ce que la délégation est faite au comité de direction ?
- 5) Comment et quand la décision d'alermer la population est-elle prise ?
- 6) De quels moyens dispose l'ASR pour le faire ?
- 7) Pourquoi dans ce cas avoir passé par les réseaux sociaux au risque qu'une partie de la population ne soit pas avisée, en créant ainsi un sentiment d'insécurité ?
- 8) Comment l'ASR compte-t-elle remédier à ce problème ?

Je remercie, par avance, le Comité de Direction des réponses qu'il voudra bien nous apporter. »

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction répondra par écrit à cette interpellation lors de la prochaine séance. Il précise toutefois que cellule de crise et communication sont de compétence exclusive des communes, respectivement des municipalités et du syndic. Le cadre est clairement défini par la Loi sur les communes. Ce n'est donc pas ASR qui a décidé de mettre en place cette cellule de crise, mais bien les communes qui ont décidé de faire appel à ASR pour avoir un soutien au sein de leur propre cellule de crise. L'interpellation est intéressante dans le sens où ASR pourrait réfléchir à des moyens qui pourraient être mis à disposition des communes - qui décideraient ou non de les employer - lorsque celles-ci font appel à ASR pour la gestion d'une crise. Dans le cas de Blonay-St-Légier, nous n'aurions de toute manière pas pu déclencher les sirènes d'alarme de la protection civile. Il faut pour cela qu'il y ait une certaine gravité dans les événements, il y a tout un processus à suivre et la commune perdrait alors le contrôle total de la situation puisque c'est l'Etat-major cantonal de crise qui interviendrait et la police cantonale qui communiquerait.

M. André Grivel (Blonay) ajoute que le but de son interpellation est bien qu'ASR réfléchisse à des moyens qui pourraient être mis à disposition des communes dans ce genre de situation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christophe Ming (Vevey) indique que, dans le cadre de la commission qu'il a présidée à Vevey concernant le plan directeur du stationnement, à plusieurs reprises des interrogations se sont posées quant à l'utilisation du domaine public veveysan pour la fourrière. Pendant la période des travaux actuels sur la place du Marché et jusqu'à la remise en état de la place après la Fête des Vignerons, serait-il possible d'installer une fourrière ailleurs que devant les commerces veveysans ?

M. Frédéric Pilloud répond que les démarches sont en cours, mais qu'il s'agit de régler un problème relativement complexe, à savoir où entreposer ces véhicules. Tout sera mis en œuvre pour améliorer la situation, tant pour les commerçants que pour la population, à l'heure où ils subissent déjà suffisamment de contraintes. Le Conseil intercommunal sera évidemment tenu informé.

M. le Président souligne que, grâce à la commune de Montreux, la question ne se pose pas au Conseil intercommunal, puisque le parking est gratuit pour les séances du Conseil intercommunal qui se déroulent à Montreux.

M. Bernard Degex (Blonay) ne pouvait terminer cette séance sans citer la présence dans les rangs du public de M. Michel Rouiller, qui assiste ce soir à sa dernière séance du Conseil intercommunal en tant que chef des services généraux de l'ASR. L'intéressé prend en effet sa retraite après 36 ans de service dans notre région, à l'ASR depuis sa création, mais auparavant comme commissaire à La Tour-de-Peilz. Un grand merci pour tout ce qu'il a fait pour la collectivité. Son successeur est M. Sébastien Piu, présent lui aussi ce soir dans la salle. Avocat de formation, avec une expérience tout d'abord au Barreau puis une longue expérience dans les assurances, son expérience juridique sera fort utile à l'ensemble des services de l'ASR. Nous lui souhaitons évidemment la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président Alain Imhof (Montreux) lève la séance à 19h45 en souhaitant d'excellentes Fêtes de fin d'année à chaque conseillère, à chaque conseiller ainsi qu'à leurs proches.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :
Alain **IMHOF**

Alain I.-C.



La Secrétaire :
Carole **DIND**

Carole Dind

Annexes : Correspondance (1)
Présentation Vision 2025
Etat de situation Fête des Vignerons 2019